

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 14 juin 2024.

A - Partie variable



Présentation du SMiB et du CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Beausse
20/06/2024



LE SMIB



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Le SMiB

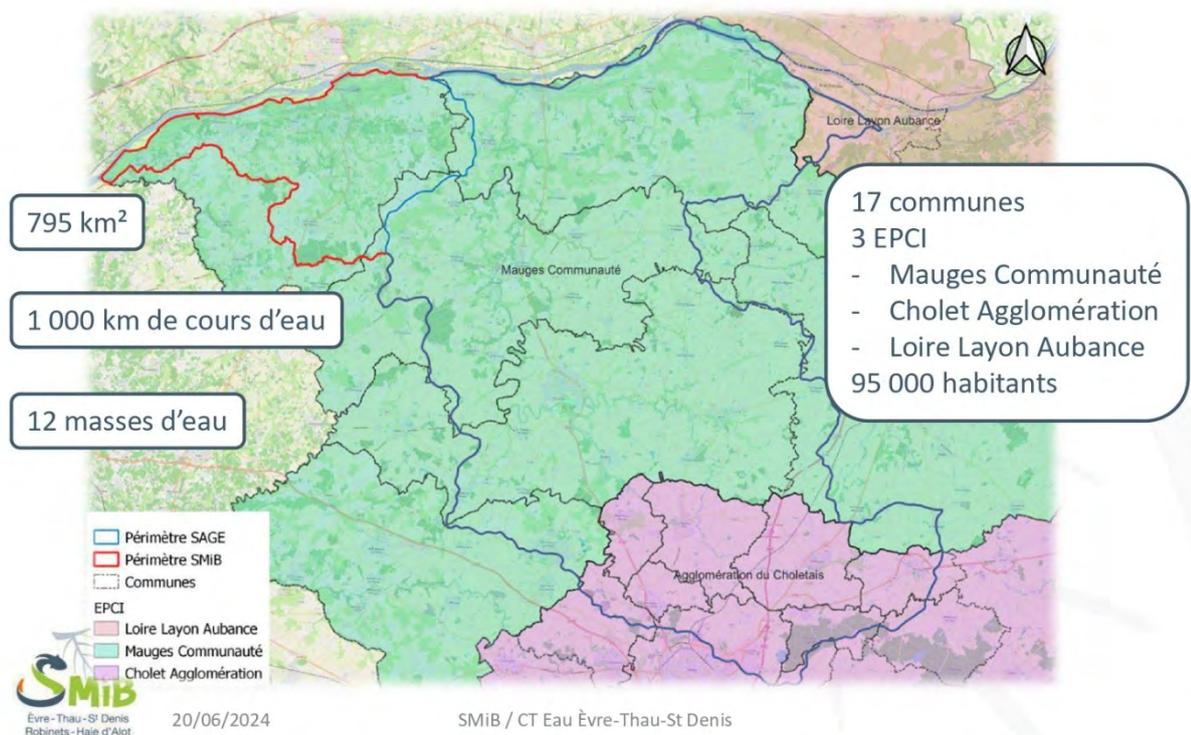
- **SMiB** : Syndicat Mixte des Bassins Versants Èvre - Thou - St Denis - Robinets - Haie d'Alot
- **Compétences**
 - La préservation, la restauration et l'entretien des milieux aquatiques
 - La gestion qualitative et quantitative de l'eau
 - L'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants
- **Date de création** : 5 juillet 2005 (extension du périmètre le 23/05/2012 aux BV Thou et St Denis puis le 01/01/2019 sur Robinets – Haie d'Alot)
- **Collectivités contributrices** : Mauges Communauté, Agglomération du Choletais et Communauté de Communes Loire Layon Aubance



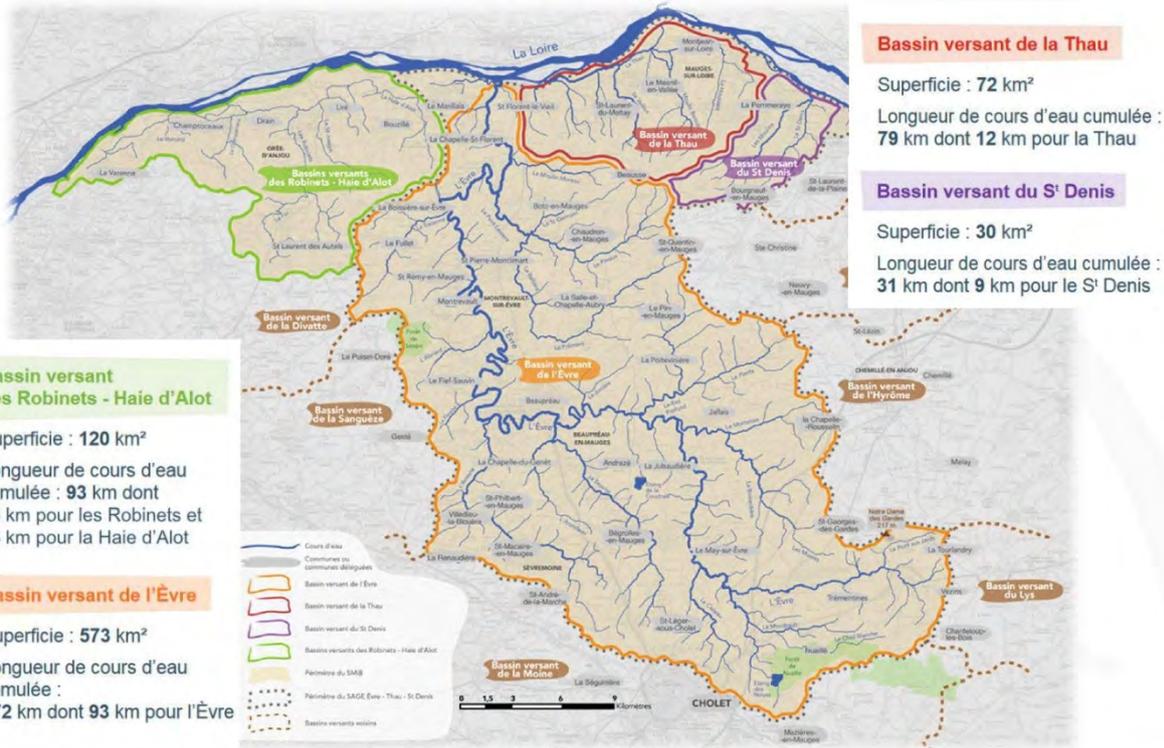
20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

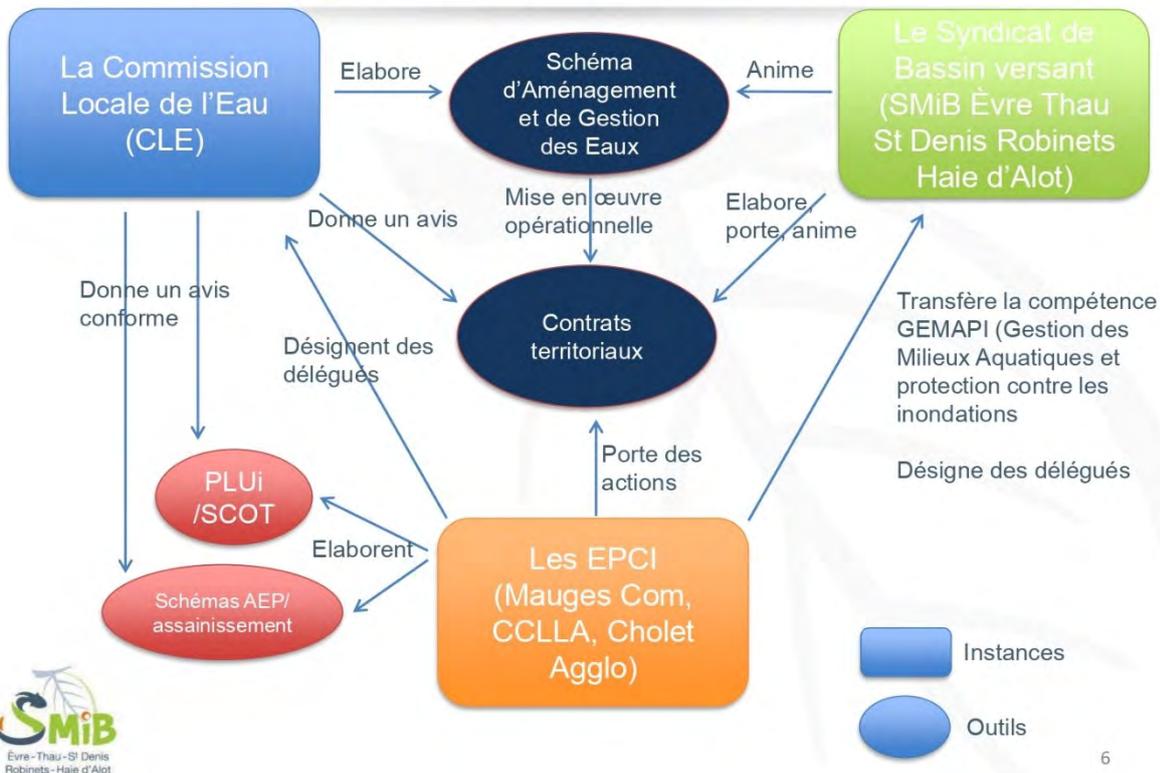
Le SMiB



Le SMiB



La gouvernance de l'eau



CT EAU ÈVRE-THAU-ST DENIS



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Le Contrat Territorial Eau

- **Outil de financement des actions « eau »**
 - Regroupe les maîtres d'ouvrages, l'Etat, l'agence de l'eau, la Région et le Département dans un objectif de recherche du bon état des masses d'eau
- **Objectifs du CT Eau**



01

Mobiliser les acteurs autour des priorités de leur territoire

02

Intervenir prioritairement sur les masses d'eau dégradées et en particulier celles proches du bon état

03

Identifier, sélectionner et mettre en œuvre des actions ambitieuses, ciblées et hiérarchisées pour répondre aux enjeux du territoire



20/06/2024

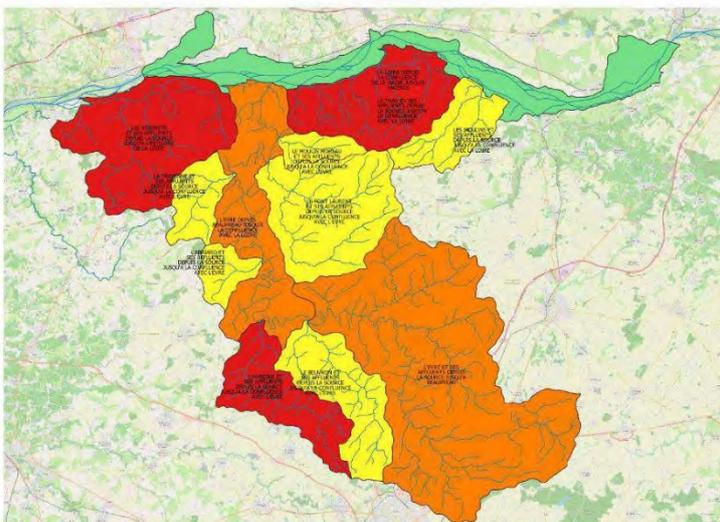
SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• Un diagnostic partagé

- 695 km²
- 16 communes
- 909 km de cours d'eau (source DDT49,2021)
- 11 masses d'eau de surface

| Nom de la masse d'eau | Etat écologique | Linéaire de cours d'eau (km) |
|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| LA THAU | Mauvais | 109 |
| LES MOULINS | Moyen | 43 |
| LE MOULIN MOREAU | Moyen | 18 |
| LE PONT LAURENT | Moyen | 115 |
| L'EVRE AVAL | Médiocre | 115 |
| LA TREZENNE | Moyen | 28 |
| L'ABRIARD | Moyen | 19 |
| L'AVRESNE | Mauvais | 70 |
| LE BEUVRON | Moyen | 75 |
| L'EVRE AMONT | Médiocre | 315 |
| LA LOIRE | Bon | 8 |



Source des données cours d'eau : DDT49, 2021



20/06/2024

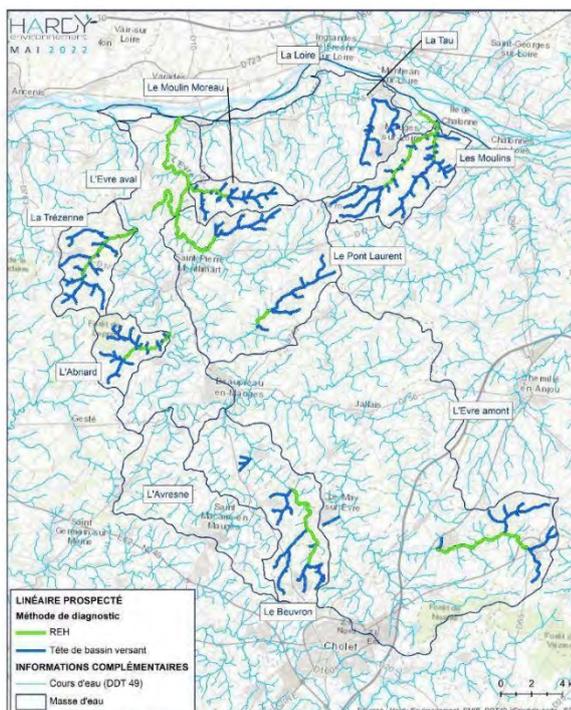
SMIB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• Un diagnostic partagé

- 695 km²
- 16 communes
- 909 km de cours d'eau (source DDT49,2021)
- 11 masses d'eau de surface

| Nom de la masse d'eau | Etat écologique | Linéaire de cours d'eau (km) |
|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| LA THAU | Mauvais | 109 |
| LES MOULINS | Moyen | 43 |
| LE MOULIN MOREAU | Moyen | 18 |
| LE PONT LAURENT | Moyen | 115 |
| L'EVRE AVAL | Médiocre | 115 |
| LA TREZENNE | Moyen | 28 |
| L'ABRIARD | Moyen | 19 |
| L'AVRESNE | Mauvais | 70 |
| LE BEUVRON | Moyen | 75 |
| L'EVRE AMONT | Médiocre | 315 |
| LA LOIRE | Bon | 8 |



Source des données cours d'eau : DDT49, 2021



20/06/2024

SMIB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• Une stratégie de territoire

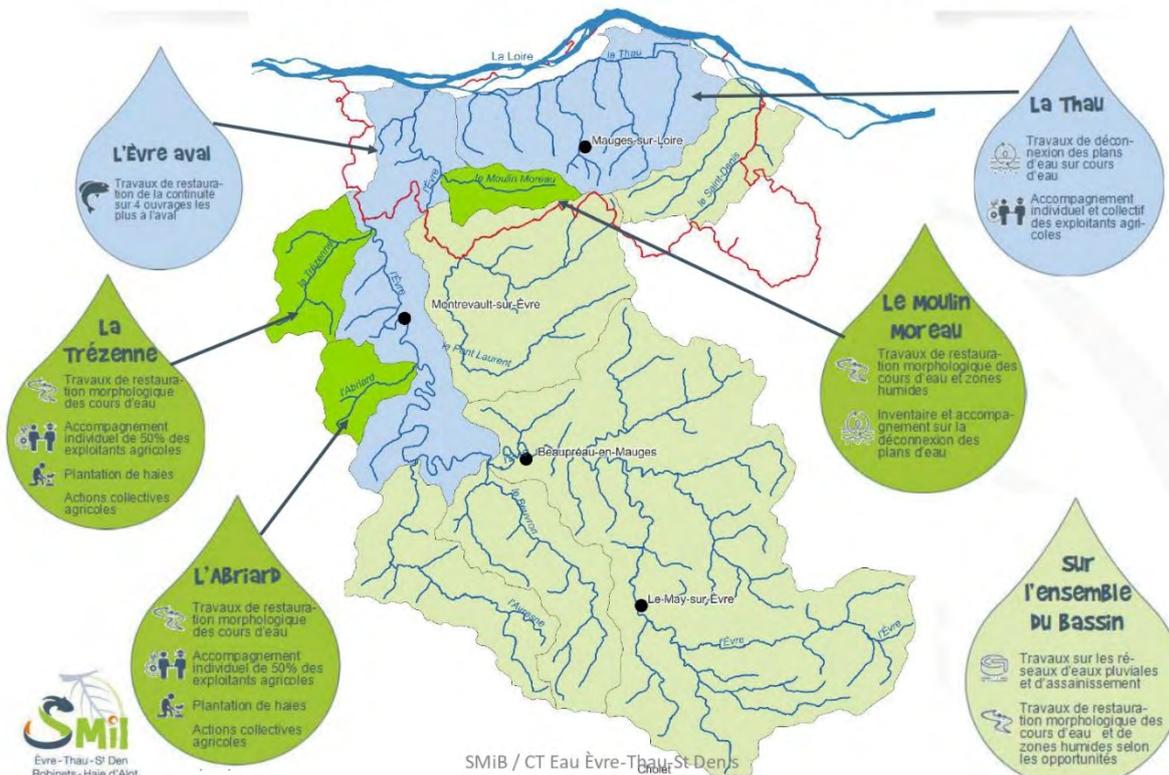
- Faire passer 3 masses d'eau en bon état : Abriard, Moulin Moreau et Trézenne d'ici 2030
- Coordonner l'ensemble des actions et des maîtres d'ouvrages et agir sur tous les volets (milieux aquatiques, quantité, qualité)
- Continuer le travail engagé lors du précédent contrat
- Amorcer une dynamique sur les autres masses d'eau en vue du prochain CT Eau



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

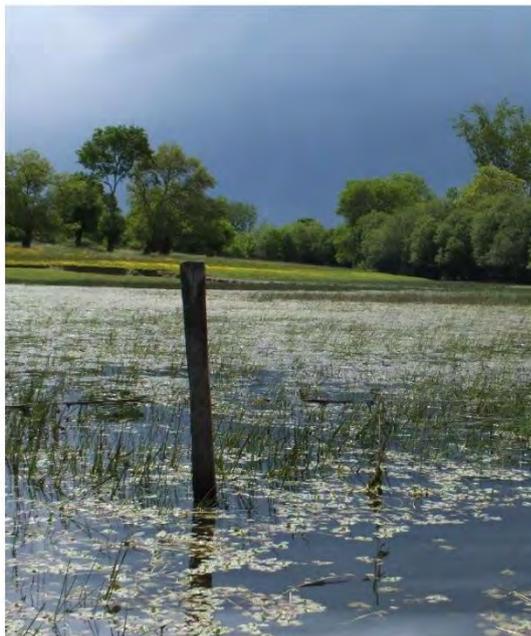
CT Eau Èvre-Thau-St Denis



CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• De grands enjeux

- Restaurer le fonctionnement des cours d'eau
- Accompagner les agriculteurs vers des évolutions de systèmes plus favorables à la ressource en eau
- Protéger, restaurer et valoriser le bocage
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Sensibiliser en développant une culture commune de l'eau



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

MILIEUX AQUATIQUES



Travaux sur le lit mineur

- 7,2 km de restauration de cours d'eau
- Intervention sur 34 ouvrages (ponts, buses,...)

Travaux sur berges et ripisylves

- 4,4 km de clôtures installées
- 5,2 km de ripisylve restaurés
- 41 abreuvoirs aménagés



Travaux sur le lit majeur

- Restauration et gestion de zones humides (SMiB et CEN Pays de la Loire)
- 30 mares restaurées

Travaux sur la continuité

- Etudes complémentaires sur 3 chaussées et travaux sur 1 à l'aval de l'Èvre



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

AGRICULTURE



Accompagner individuellement les agriculteurs des masses d'eau prioritaires

- 46 agriculteurs rencontrés
- 23 agriculteurs accompagnés dans un changement de système

Sensibiliser et accompagner collectivement les agriculteurs

- 3 journées techniques / an

Porter un Projet Agro-Environnemental et Climatique

- Poursuivre la dynamique initiée en 2016 et engager 100 agriculteurs en MAEC

BOCAGE



Protéger le bocage

- Travailler conjointement avec les communes et EPCI pour préserver le maillage existant

Valoriser le bocage

- Accompagner les agriculteurs à la gestion durable des haies
- Sensibiliser les agriculteurs aux services rendus par le bocage

Restaurer le bocage et ses fonction hydriques

- Accompagner les agriculteurs, concevoir :
 - 10 km de haies bocagères plantées / an
 - 10 zones tampons créées / an

GESTION QUANTITATIVE



Réduire l'impact des plans d'eau

- Plans d'eau sur cours déconnectés sur le bassin versant de la Thau

Accompagner individuellement les agriculteurs du bassin versant de la Thau dans une démarche de sobriété

- 10 agriculteurs accompagnés dans une démarche d'économie d'eau

Sensibiliser et accompagner collectivement les agriculteurs

- 1 journée technique / an



20/06/2024

SMiB / CT Eau Evre-Thau-St Denis

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION



Communiquer et informer

- Améliorer l'information du public et faciliter l'accès aux données publiques sur l'eau
- Valoriser les actions menées et faire adhérer au programme d'actions pour en faciliter l'exécution

Sensibiliser

- Développer la prise de conscience de la valeur patrimoniale de l'eau pour favoriser l'émergence de solutions partagées sur le territoire

Former

- Communiquer et sensibiliser dès le plus jeune âge pour favoriser une évolution durable des pratiques
- Faciliter la prise de décision des élus locaux



20/06/2024

SMiB

ANIMATION ET SUIVI



Animation

- Equipe technique
 - 1 ETP Animation générale
 - 1,5 ETP Milieux aquatiques
 - 2 ETP Bassins versants (agri et bocage)
 - 0,5 ETP Administratif

Suivi

- Inventaires faune/flore préalable aux travaux
- Suivis physico-chimiques et morphologiques
- Indicateurs biologiques

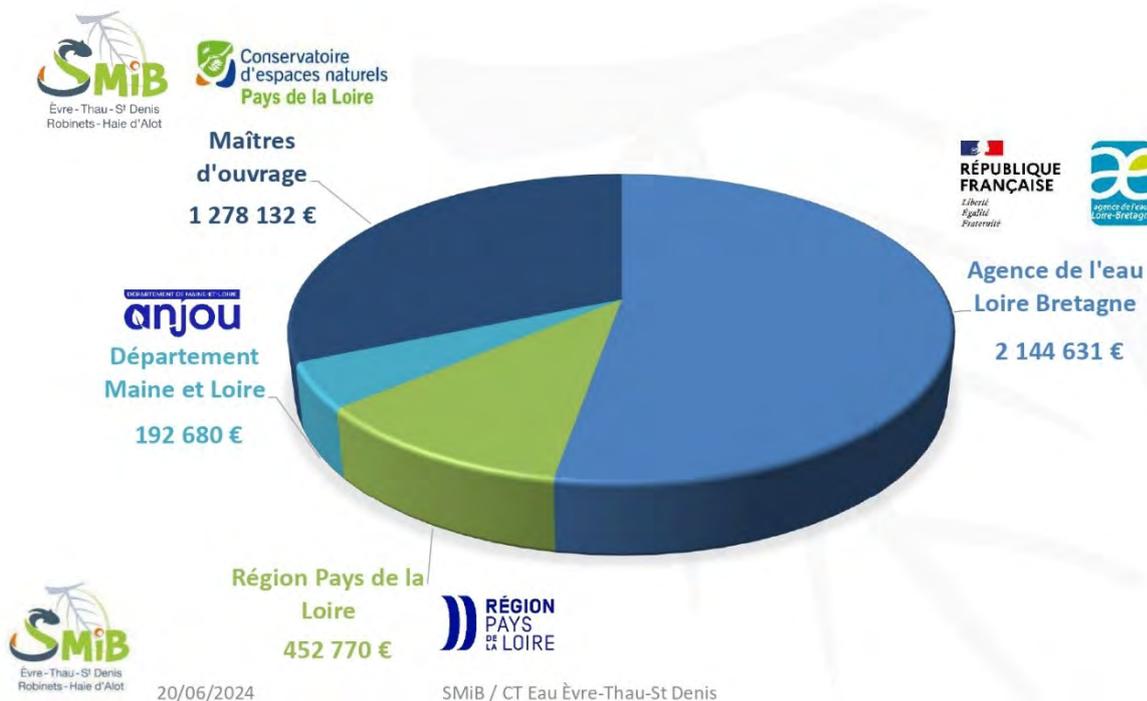
CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• Dépenses par thématique



CT Eau Èvre-Thau-St Denis

• Financement



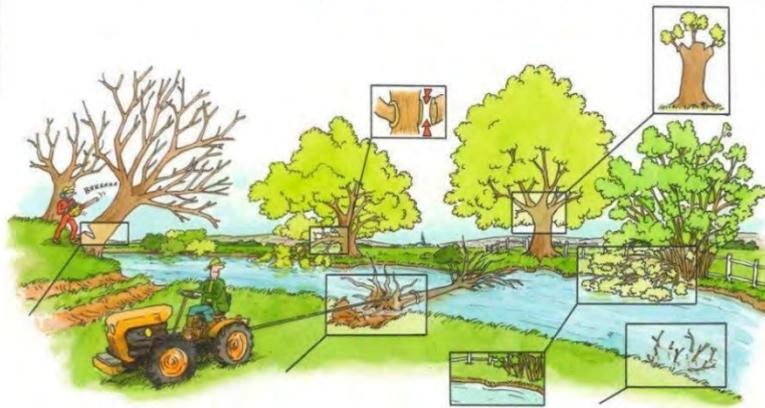
LES ACTIONS

Actions milieux aquatiques

Restauration de la ripisylve

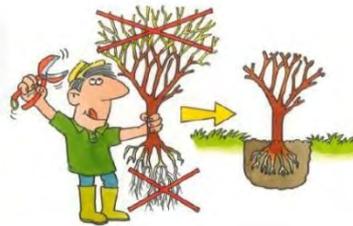


20/06/2024



Actions milieux aquatiques

Plantations et restauration des berges



Èvre-Thau-St Denis
Robinets - Haie d'Alot

20/06/2024



SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis



Actions milieux aquatiques

Pose de clôtures et d'abreuvoirs



SMIB
Èvre-Thau-St Denis
Robinets - Haie d'Alot

20/06/2024



SMIB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis



Actions milieux aquatiques

Restauration du lit mineur



Actions milieux aquatiques

Restauration de la continuité
écologique



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Actions milieux aquatiques

Restauration de la continuité
écologique



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Actions milieux aquatiques

Restauration de zones humides



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Actions agricoles

Accompagnement au changement de système



20/06/2024



Actions bocage

Plantation de haies bocagères



Evre-Thau-Si Denis Robinets-Haie d'Alot

Actions bocage

Restauration de mares



20/06/2024

Communication et sensibilisation

Des supports variés



SMiB
Èvre - Thau - Si Denis
Robiniets - Haie d'Alot
20/06/2024

Communication et sensibilisation

Animations scolaires et visites



SMiB
Èvre - Thau - Si Denis
Robiniets - Haie d'Alot

Suivi des actions

Analyses et inventaires



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

ACTIONS INSCRITES AU CT EAU SUR LA COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE

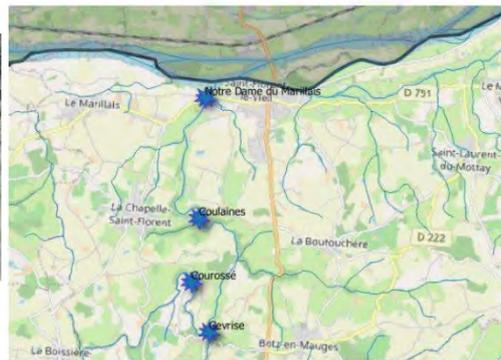


20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Actions prévues sur Mauges sur Loire

- **Restauration de la continuité écologique à l'aval de l'Èvre**
 - Etude et définition d'un scénario par ouvrage (Notre Dame du Marillais, Coulaines, Gevrise, Courossé) puis travaux
 - Logique d'intervention de l'aval vers l'amont



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Actions prévues sur Mauges sur Loire

- **Plans d'eau du bassin versant de la Thau**
 - Etude de déconnexion de 19 plans d'eau sur cours d'eau identifiés par la DDT lors de son inventaire réalisé en 2018
 - 13 plans d'eau d'irrigation et 6 plans d'eau de loisirs
 - Définition d'un scénario unique par plan d'eau (contournement à ciel ouvert ou par busage, effacement)



20/06/2024

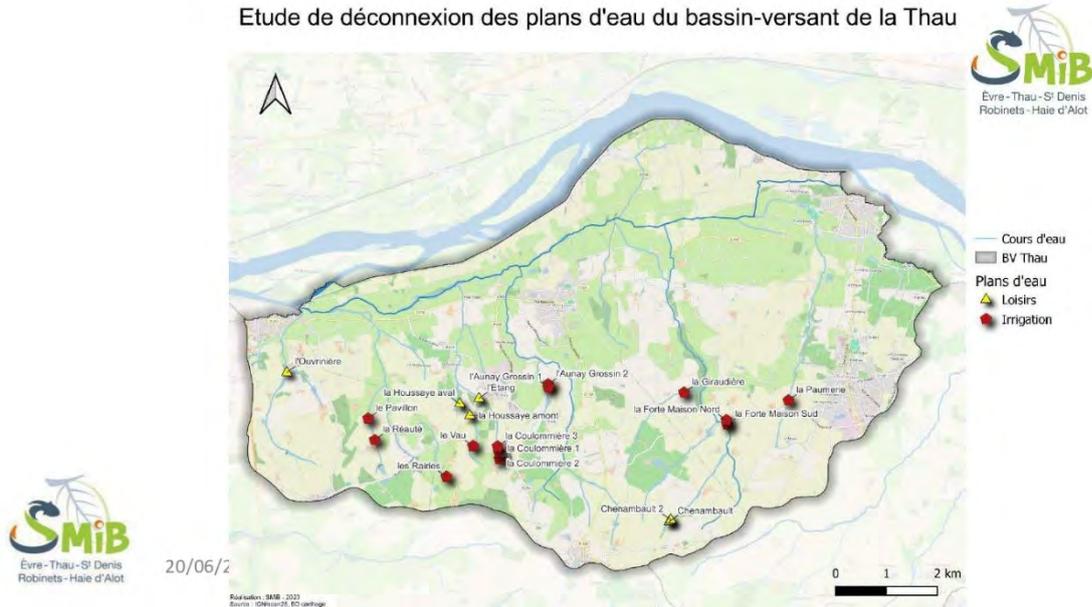
SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis



Actions prévues sur Mauges sur Loire

- Plans d'eau du bassin versant de la Thau
 - Localisation des plans d'eau

Etude de déconnexion des plans d'eau du bassin-versant de la Thau



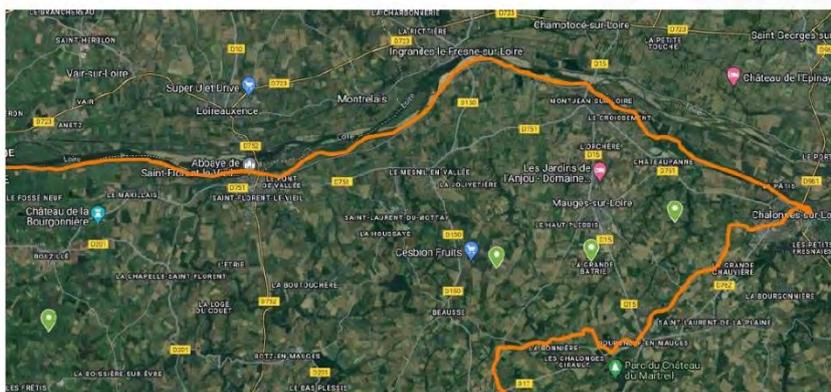
Actions prévues sur Mauges sur Loire

- Plantation de haies bocagères
 - Objectif 12 km plantés / an, en priorité sur les BV prioritaires (Trézenne, Abriard et Moulin Moreau)
 - Les haies à enjeux « eau » sont privilégiées mais les projets autres sont également étudiés
 - Possibilité d'accompagnement du technicien bocage sur les dossiers d'arrachage de haies bocagères
 - Projets de plantation 2024 : 2 km



Actions prévues sur Mauges sur Loire

- **Restauration de mares**
 - Objectif 12 mares restaurées / an
 - Gains recherchés : fonction tampon, biodiversité
 - Projets 2024 : 3 mares situées à La Pommeraye



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis



Syndicat Mixte Des Bassins Èvre - Thou - St Denis - Robinets - Haie D'Alot

Ilot de l'Èvre - 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau

Tél : 02.41.71.76.83

Courriel : contact@evrethausaintdenis.fr

Site : www.evrethausaintdenis.fr



Merci de votre attention



20/06/2024

SMiB / CT Eau Èvre-Thau-St Denis

Monsieur Jean Besnard demande si la restauration concerne des mares privées. Il lui est répondu qu'aujourd'hui le premier regard pose sur la fonction utile de la mare afin de savoir quelle est son action sur le milieu où elle se trouve. Il n'y a pas de problématique privée ou publique.

Monsieur Jean Besnard souhaite une précision sur la facturation.

Monsieur Yannick Benoist lui répond qu'il n'y a pas de facturation au propriétaire.

Monsieur Branger précise qu'une grande partie des mares restaurées sont sur des lieux privés. Il y a des critères pris en compte concernant l'écoulement de l'eau et la situation des mares proches des habitations. L'aspect surface est également important : 200 à 300 m². Un des critères du Département est un financement pour les surfaces inférieures à 500 m².

Madame Gaëtane Gabory souhaite des données sur la chaussée de Notre Dame du Marillais. Elle souhaite savoir quelle est la visée de l'étude.

Monsieur Yannick Benoist indique que l'objectif est de faire passer les poissons et les sédiments dans un sens et dans l'autre. La meilleure façon de faire passer les sédiments serait d'enlever les chaussées, mais ce n'est pas la volonté retenue. Le choix est fait de les faire passer par des clapets. L'objectif est de faire remonter les poissons de la Loire vers la rivière. A Notre Dame du Marillais le site est classé, patrimonial. Il faut donc essayer de faire une passe à poissons sans dégrader le milieu ni l'esthétisme.

Madame Gabory indique qu'il y a des points de vigilance à avoir sur la gestion du milieu aquatique et l'insertion patrimoniale dans une zone devenue site classé. Elle demande ce qu'il en est de l'élagage.

Il lui est répondu que l'entretien réalisé au Marillais est fait sur les parcelles propriété du SMIB (îles du syndicat). L'élagage y est fait chaque année par Alise. Mais il n'y a pas d'intervention le long du chemin vert communal. La commune et les propriétaires se doivent de faire l'entretien. De même l'association de pêche locale a un bail pour la pêche mais en contre-partie doit s'engager à des actions de restauration de milieu ou de végétation. Certaines associations de pêche travaillent parfois avec les services techniques des communes. Le syndicat a en charge les travaux de restauration.

Monsieur Benoist indique que l'association de pêche est très motrice. Il est également précisé que le SMIB peut conseiller sur l'entretien, faire du marquage. Il est important de le solliciter.

Monsieur Benoist indique que pour le moment c'est la phase études, un CCTP est prêt. Mais il a été annoncé au comité syndical qu'aucun bureau d'études n'a répondu, même si 12 ont retiré le dossier. Ils vont être interrogés pour pouvoir avancer sur ce dossier.

Monsieur Freddy Martin demande un complément d'informations sur les déconnexions d'étangs. Il veut revenir sur le reste à charge qui est de 100% pour l'agriculteur. La Préfecture, ayant donné son autorisation pour faire l'étang, il estime qu'il n'est pas normal que l'agriculteur doive payer pour la déconnexion. Il donne l'exemple de l'étang de St Laurent-du-Mottay au Château de la Houssaye qui a été fait sans permis de construire. Le seul problème est que le financement de l'effacement de cet étang a été fait par l'Agence de l'Eau alors que pour les déconnexions des étangs des agriculteurs, il n'y a pas de financement.

Monsieur Benoist indique qu'il travaille avec les financeurs et les services de l'Etat aujourd'hui, pour proposer une solution aux agriculteurs avec un reste à charge 0. Il précise qu'aujourd'hui c'est la fin du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et on ne connaît pas les financements de demain. Le financement est aujourd'hui bloquant même si le travail avance.

Monsieur Christophe Jolivet propose une solution pour le financement. A Mauges Communauté la taxe GEMAPI représente 2 300 000 € par an. Il propose de mettre 500 000 € par an pour déconnecter les plans d'eau.

Monsieur Benoist répond qu'à Mauges Communauté c'est simple et clair. Il faudrait en effet changer les statuts car aujourd'hui il n'est pas possible de retenir cette solution (financement de projets d'un syndicat).

Monsieur Christophe Jolivet répond que c'est une question de volonté politique pour débloquer la situation. Il précise que le reste à charge 0 ne sera possible qu'avec du financement de Mauges Communauté.

Monsieur Benoist répond qu'il faut faire un travail juridique en suivant une ligne écologique afin de rendre la biodiversité plus intéressante. Ce sera fait avant la fin du mandat mais il y a des freins avec les services de l'Etat. Il s'agit d'un travail de fond.

B – Décisions

La séance débute à 21h avec 47 conseillers et 12 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 23 mai 2024 qui n'amène pas d'observation.

Monsieur François Bordier indique que pour le Conseil de juin il n'a pas réussi à télécharger et imprimer le procès-verbal du mois de mai. Il a tout de même pu le consulter en lecture seule.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

ACQUISITION CESSION PARCELLES SAUTEJEAU BERNARD - LA BLARDIERE - LE MARILLAIS

Madame N. MOREAU, Adjointe de droit à l'Urbanisme, indique que la commune de Mauges-sur-Loire a inscrit une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme sur le site de La Blardière sur la commune déléguée du Marillais.

L'aménagement du secteur « La Blardière » se situe sur une dent creuse au Nord-Ouest du centre-bourg. Le site se révèle comme une opportunité foncière pour concourir à répondre à l'objectif fixé par le Plan Local d'Urbanisme d'urbaniser au moins 30 % des terrains libres d'habitations dans les zones agglomérées. Il regroupe de nombreuses parcelles dans un périmètre total d'environ 9 055 m².

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, des négociations foncières ont débuté sur ce secteur. La commune de Mauges-sur-Loire a donc fait une proposition à Monsieur SAUTEJEAU Bernard et ses représentants pour acquérir les parcelles cadastrées 190-AA-57, 190-AA-335, 190-AA-333 (204m²), 190-AA-342 et 190-AA-341, sur la commune déléguée du Marillais, d'une surface totale de 853 m² au prix de 3,50 € le m², qui ont accepté en contrepartie de la vente d'une partie de la parcelle communale 190-AA-330 sur 62m², au même prix de 3,50 €, sans impacter le projet d'aménagement tel que dessiné à ce jour pour le permis d'aménager ; l'objectif étant de distancier le projet d'aménagement communal de la parcelle de M. SAUTEJEAU Bernard.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

CONSIDÉRANT l'accord des propriétaires pour l'acquisition des terrains au prix de 3,50 € le m² ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines a été saisi par la Commune en date du 8 janvier 2024 pour rendre un avis sur la valeur du bien ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité » ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas sollicité d'éléments complémentaires dans un délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas rendu d'avis dans un délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le Conseil Municipal est fondé à délibérer en l'absence d'avis du service des Domaines ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme habitat en date du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 58 |
| Non | 1 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Acquérir les parcelles cadastrées 190-AA-57, 190-AA-335, 190-AA-333 (sur 204m²), 190-AA-342 et 190-AA-341, sur la commune déléguée du Marillais, d'une surface totale de 807 m² pour la somme de 2 824,50 € à Monsieur SAUTEJEAU Bernard ou ses représentants, domicilié au 54 rue de la Blardière – Le Marillais – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.
- Céder la parcelle 190-AA-330 d'une surface de 62m², au même prix de 3,50 € HT, soit 217 € HT ans impacter le projet d'aménagement tel que dessiné à ce jour pour le permis d'aménager.
- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.
- Désigner Maître Yannick THEBAULT, notaire à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire.
- Autoriser Madame G. GABORY, Maire déléguée du Marillais, à signer l'acte nécessaire à l'achat et la vente précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

DEPLACEMENT DU POSTE DE RELEVAGE DES EAUX USEES DE L ALLEE VAN GOGH LA POMMERAYE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, indique que dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Claveries à La Pommeraye, il est nécessaire d'agrandir le poste de relevage des eaux usées actuellement situé allée Van Gogh.

Le nouveau projet étant beaucoup plus volumineux (poste avec dégrilleur automatique pour le traitement de matières lourdes et volumineuses), plus profond et plus impactant sur le plan visuel, Mauges Communauté a proposé à la commune de Mauges-sur-Loire de le déplacer à quelques mètres au nord du chemin des Claveries, au niveau de l'intersection avec l'allée Van Gogh, dans la parcelle communale cadastrée B-1249, pour une superficie de 77 m².

Dans le cadre de la création de ce nouveau poste de relèvement, Mauges Communauté souhaite régulariser l'emprise en se portant acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée B-1249, de la propriété appartenant à la commune de Mauges-sur-Loire, pour une superficie de 77 m², au prix d'un euro symbolique, majoré des frais d'acte, et de restituer, après la démolition de l'ouvrage existant et engazonnement de la surface de l'ancien poste de relèvement.

CONSIDÉRANT que le poste de relevage actuel est fonctionnel actuellement mais non dimensionné pour recevoir tous les effluents du nouveau lotissement une fois qu'il sera complet ;

CONSIDÉRANT l'impact visuel qu'aurait un simple agrandissement du poste de relevage dans la rue Vincent Van Gogh pour les habitants du quartier ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines a été saisi par la Commune en date du 19 avril 2024 pour rendre un avis sur la valeur du bien ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité » ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas sollicité d'éléments complémentaires dans un délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT que le service des Domaines n'a pas rendu d'avis dans un délai d'un mois ;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence le Conseil Municipal est fondé à délibérer en l'absence d'avis du service des Domaines ;

VU la délibération N°C2023-11-15-17 du Conseil Communautaire de Mauges Communauté du 15 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 février 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Autoriser le déplacement du poste de relevage sur la parcelle communale B-1249, le long du chemin des Claveries.
- Approuver la cession à Mauges Communauté du terrain situé chemin des Claveries à La Pommeraye, cadastré B-1249, après bornage, pour une superficie de 77 m², pour l'euro symbolique.
- Approuver, après la démolition de l'ancien poste de relèvement situé sur la parcelle cadastrée AE-358, l'engazonnement et la restitution à l'état initial de cette surface à la commune de Mauges-sur-Loire.
- Autoriser le cabinet d'assistance foncière GEOFIT, à rédiger l'acte administratif engageant le transfert de propriété entre la commune de Mauges-sur-Loire et Mauges Communauté.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et, plus généralement, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la vente.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CESSION BANDE VEGETALE A MAINE ET LOIRE HABITAT QUARTIER DES GARENNES A SAINT LAURENT DU MOTTAY

Madame N. MOREAU, adjointe de droit en charge de l'Urbanisme, indique que la commune a récemment finalisé les travaux du quartier des Garennes à Saint-Laurent-du-Mottay.

Ce nouvel aménagement longe des terrains de Maine-et-Loire Habitat, situés aux 13 et 15 rue des Moulins, dont les haies, jusqu'alors peu entretenues, débordaient sur l'espace public.

Après avoir taillé ces haies, Maine-et-Loire Habitat souhaite poser de nouvelles clôtures. Ce dernier pose la question de déplacer leur clôture de 30 cm dans la partie communale pour se coller aux bordures de la commune et ainsi éviter l'entretien d'une bande de gazon pour les services techniques de la commune.

Il s'agit d'une bande de 0,22 x 35,81 m (7,8 m²) et d'une autre bande de 0,22 x 21,20 m (4,6 m²).

VU l'avis des domaines du 23 mai 2024 estimant cette bande de terrain à 6 € le m² assorti d'une marge d'appréciation de 15% ;

CONSIDÉRANT l'absence d'intérêt économique de cette emprise et l'intérêt pour la commune d'en faire la cession pour générer des économies sur l'entretien des espaces verts pour la Commune à plus long terme ;

CONSIDÉRANT d'autre part que l'acquéreur est un opérateur public et qu'il ne tirera pas de recettes supplémentaires de l'acquisition de cette emprise ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il est opportun de céder cette emprise à l'euro symbolique, les frais étant à la charge de l'acquéreur ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif de conforter le cadre de vie naturel ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme bâtiments en date du 15 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Autoriser la vente à Maine et Loire habitat, à l'euro symbolique, de la surface de 12,4 m² entre la bordure et la clôture actuelle des habitations Maine et Loire habitat cadastrées section 297 B835p et B836p ;
- Préciser que les frais annexes (bornage) seront à la charge de l'acquéreur ;
- Préciser que la vente sera encadrée par la signature d'un acte administratif entre la Commune de Mauges-sur-Loire et Maine et Loire Habitat ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

BRAS DE LA GUESSE CONVENTION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR UN USAGE TEMPORAIRE NON EXCLUSIF DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la voirie et du cadre de vie rappelle que le Conseil municipal du 19 octobre 2023 a validé l'inscription du projet de restauration du bras de la Guesse au Contrat pour le Loire et ses Annexes.

Cette démarche permet à la Commune d'être autorisée, de manière exceptionnelle par Voies Navigables de France (VNF), à réaliser l'entretien courant du gué qui permet l'accès à l'île de la Guesse.

Une convention doit être établie en ce sens avec VNF, pour une durée de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31/12/2026.

Il est précisé qu'il s'agit d'une convention d'usage temporaire qui permet un ré-empierrement mais aucun réhaussement, ni goudronnage, ni apport de matériaux non inertes.

L'autorisation n'est pas soumise au paiement d'une redevance.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 29 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention ;
- Autoriser M. le Marie à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

SIEML AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA FEVRIERE DEVOIEMENT DU RESEAU MELISA SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose qu'un réseau de fibre « Melisa » traverse la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, en particulier au droit des travaux de réaménagement de la place de la Fêvrière.

L'emplacement actuel des installations et la faible profondeur de pose nécessite de déplacer le réseau avant l'aménagement de la place et de le positionner dans des fourreaux indépendants des réseaux Télécoms (contrainte imposée par Anjou Fibre).

Les travaux sont estimés à :

- SIEML : 60 699,77 € TTC pour les terrassements (fourreaux et chambres)
- MELISA : 19 800 € TTC pour les études et le câblage

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 29 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 58 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 1 |
| Total | 58 |

DÉCIDE DE :

- Approuver les travaux proposés.
- Autoriser Le Maire à signer tous les actes et conventions correspondants.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AUTORISANT UN RUCHER DANS LE PARC DE LA GARENNE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, indique que M. TROTTIER André, apiculteur, est propriétaire des ruches installées sur la parcelle B 632 au sein du Parc Communal de la Garenne à Montjean-sur-Loire.

Dans le cadre de l'ouverture du parc, il convient de formaliser les modalités d'autorisation liées à la présence du rucher par une convention.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité» ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 24 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 58 |
| Non | 0 |
| Abstention | 1 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

RENOUVELEMENT ADHÉSION DU CAMPING A LA MARQUE ACCUEIL VELO

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, informe le Conseil Municipal que le camping EcoLoire, situé à Saint-Florent-le-Vieil et Varades, à proximité de la Loire à Vélo, est déjà labellisé « Accueil Vélo » mais qu'il faut renouveler la labellisation pour les 3 prochaines années.

La marque « Accueil Vélo » est une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

Cette marque a pour objectif de rassurer les clientèles à vélo en étant promesse d'un accueil de qualité. Elle contribue également à hisser la France au premier rang des destinations mondiales pour le tourisme à vélo à l'horizon 2030.

Grâce à cette marque, les sites labellisés entrent dans un réseau local et national de prestataires privilégiés qui leur permet d'améliorer leur visibilité auprès des touristes à vélo et des agences de voyage, ainsi que de bénéficier de supports de communication (web et dépliants touristiques).

Le camping EcoLoire peut renouveler son adhésion puisqu'il respecte les critères (hébergement touristique situé à moins de 5km d'un itinéraire cyclable). Il devra également respecter les critères obligatoires du référentiel qualité Accueil Vélo correspondants à son domaine d'activité et vérifiés lors d'une visite de contrôle. Le coût pour le renouvellement de l'adhésion s'élève à 200€ pour une durée de 3 ans.

Ainsi, il est proposé de renouveler l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » pour le camping EcoLoire.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la Commission Culture-Tourisme-Patrimoine en date du 22 mai 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 58 |
| Non | 0 |
| Abstention | 1 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver le renouvellement de l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » pour un montant de 200€.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE JACQUES CATHELINEAU POUR L'ORCHESTRE A L'ECOLE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, indique que la commune de Mauges-sur-Loire et le collège Jacques Cathelineau situé à Saint-Florent-le-Vieil, ont engagé depuis 2014 un partenariat dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école ». L'objectif est de réunir les élèves d'une même classe autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer et s'épanouir pendant trois ans. Ce projet, à la fois musical et pédagogique, s'est construit en partenariat avec l'école de musique de Mauges-sur-Loire. Ce partenariat permet en effet aux élèves inscrits dans ce dispositif de bénéficier de l'intervention de professeurs de l'école de musique de la commune et de lieux de répétition et de concerts.

Le collège Jacques Cathelineau et la commune de Mauges-sur-Loire souhaitent poursuivre ce partenariat fructueux qui permet de développer la pratique musicale et de proposer régulièrement des concerts sur le territoire. En contrepartie, le collège Jacques Cathelineau s'engage à verser, chaque année, la somme forfaitaire de 8 000 € à la commune.

Une convention définit les conditions de partenariat entre la commune et le collège Jacques Cathelineau pour la période 2024-2027.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

CONSIDÉRANT la volonté conjointe du collège Jacques Cathelineau et de la commune de Mauges-sur-Loire de poursuivre leur partenariat dans le cadre de l'opération « Orchestre à l'école » ;

VU l'avis favorable de la commission Culture en date du 22 mai 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 55 |
| Non | 2 |
| Abstention | 2 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser le Maire à signer la convention fixant les conditions de partenariat entre la commune et le collège Jacques Cathelineau pour la mise en œuvre de l'opération « Orchestre à l'école ».

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

EXPOSITION ESTIVALE DE L ASSOCIATION MONTJEAN PORT DE LOIRE AU PRIEURÉ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, fait part d'une proposition de l'association Montjean Port de Loire, pour l'organisation d'une exposition de peintures, photos et sculptures au Prieuré à Montjean-sur-Loire, du 28 juin au 1^{er} septembre 2024.

L'exposition sera ouverte au public, à titre gratuit. Le Prieuré sera mis à disposition de l'association à titre gratuit.

Une convention définit les conditions de mise à disposition des salles situées au rez-de-chaussée du Prieuré à Montjean-sur-Loire.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, consultée par email, en date du 31 mai 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal, en date du 11 juin 2024 ;

Monsieur Eric WAGNER, Madame Isabelle VATELOT (pouvoir à Eric WAGNER), et Madame Yvette DE BARROS, élus intéressés, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 56 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 3 |
| Total | 56 |

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du Prieuré, situé sur la commune de Montjean-sur-Loire, à l'association Montjean Port de Loire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une convention avec l'agent recruté au poste de maître-nageur sauveteur à la piscine municipale de Saint-Florent-le-Vieil pour l'été 2024.

La convention permet la mise à disposition de l'équipement afin que l'agent maître-nageur sauveteur puisse proposer des séances de natation à titre privé au sein de la piscine municipale durant la période pour laquelle il est en poste.

En contre-partie, l'agent signataire de la convention s'engage à reverser à la commune une somme de 100 € pour la mise à disposition de l'équipement pour la période du 1er juillet au 31 août 2024.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Sport en date du 15 mai 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 52 |
| Non | 6 |
| Abstention | 1 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Florent le Vieil pendant la période estivale.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine municipale de Saint-Florent le Vieil pour la période du 1er juillet au 31 août 2024.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION ENQUETE FAMILLES 2025

Monsieur F.JOLIVET, adjoint à la Proximité, rappelle que la commune réalise chaque année l'enquête annuelle de recensement. Il informe qu'en 2025 l'Insee a prévu d'associer l'enquête Famille à l'enquête annuelle du recensement.

L'enquête Famille vise à mieux connaître les modes de vie des familles. Elle est conduite tous les 10 ans environ pour saisir les grandes évolutions de la société. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Cette enquête est menée auprès d'un échantillon de 2000 communes tirées au hasard sur l'ensemble du territoire et dont Mauges-sur-Loire fait partie pour 2025.

L'enquête Famille ne concernera que certaines zones de la commune et se fera selon les mêmes modalités que le recensement de la population.

Comme le prévoit l'article 30 du décret 2015-1678, afin de contribuer aux moyens nécessités par cette enquête, une dotation forfaitaire complémentaire sera versée à la commune.

CONSIDERANT le projet de convention n°21-EF-2025-49244 entre la commune de Mauges-sur- Loire et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Famille 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 11 juin 2024 ;

Un élu demande s'il y a une obligation de répondre à l'enquête familles.

L'élu répond qu'il n'y a pas d'obligations et ce sera indiqué.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver le contenu de la convention n°21-EF-2025-49244 relatif à l'enquête Familles.
- Autoriser le Maire à signer la convention fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, propose de procéder à la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

| Grade(s) | Service(s) | Cadre horaire (/35ème) | Effectif | Statut | Durée contrat | Date d'effet | Coût/Surcoût annuel approximatif |
|---|--------------------|-------------------------------|-----------------|---|----------------------|---------------------|---|
| EMPLOIS NON PERMANENTS – CRÉATION DE POSTE | | | | | | | |
| Rédacteur territorial | Urbanisme | 35h | 1 | Article L332-24 et suivants du Code général de la fonction publique territoriale | 3 ans | 01/09/2024 | Néant |
| Motif : Suite au départ de l'agent qui occupait le poste de chargé de mission aménagement, et considérant que la mission n'est pas achevée, il est proposé de recourir à un contrat de projet sur une durée de 3 ans sur le grade de rédacteur territorial. Si le recrutement intervient postérieurement à la date du 1er septembre 2024, l'échéance sera reportée d'autant. | | | | | | | |
| Adjoint administratif territorial | Affaires scolaires | 35h | 1 | Article L332-23 1° du code général de la fonction publique | 4 mois | 24/06/2024 | 10 338€ |
| Motif : Compte tenu d'une absence prolongée de l'assistante administrative du service affaires scolaires, il est proposé de recourir à un contrat d'accroissement d'activité pour renforcer le service sur les missions administratives, en vue notamment de la préparation de la rentrée scolaire 2024/2025. Mme Y. DE BARROS propose la création d'un CDD de 4 mois à temps complet et ce à compter du 24/06/2024. L'échéance sera reportée d'autant si le recrutement intervient après le 24/06/2024. | | | | | | | |
| EMPLOIS PERMANENTS – CRÉATION DE POSTE | | | | | | | |
| Technicien, technicien principal de 2nde classe, technicien principal de 1ère classe, Ingénieur, ingénieur principal | Exploitation | 35/35ème | 1 | Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article 332-8 2° et de l'article L332-14 du Code général de la fonction publique | | 01/07/2024 | Néant |
| Motif : Suite à une demande de mutation d'un agent occupant le poste de chef de service exploitation, il est proposé d'élargir les conditions de recrutement. | | | | | | | |

VU l'article L 332-24 et suivants du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 55 |
| Non | 3 |
| Abstention | 1 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Décider de recourir à un contrat de projet pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 pour occuper le poste de chargé de mission aménagement, conformément aux conditions fixées dans le tableau présenté.
- Décider de recourir à un contrat d'accroissement d'activité d'une durée de 4 mois à compter du 24 juin 2024 pour apporter un renfort au sein du service affaires scolaires, conformément aux conditions fixées dans le tableau présenté.
- Décide de modifier le tableau des effectifs conformément aux tableaux présentés.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

CESSION TRACTEUR DEUTZ FAHR D1039A S

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire a recours à un système de ventes aux enchères électroniques sur le site AGORASTORE pour vendre du matériel et objets réformés dont elle n'a plus l'utilité.

Le tracteur DEUTZ FAHR D1039A-S VERT a été mis en ligne au prix de 6 000,00 €. Monsieur Philippe ROLLIER de l'entreprise EARL DE L'EPINE a enchéri jusqu'à 7 986,00 € pour l'acquérir.

VU le contrat d'abonnement AGORASTORE signé le 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que le tracteur DEUTZ FAHR D1039A-S VERT n'est plus adapté aux besoins du service exploitation de la commune de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT le montant proposé par Monsieur Philippe ROLLIER de l'entreprise EARL DE L'EPINE pour acquérir le tracteur DEUTZ FAHR D1039A-S VERT au prix de 7 986,00 € ;

CONSIDERANT que le montant proposé est supérieur à 4 600,00 €, et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 10, le Conseil Municipal doit autoriser la vente du tracteur DEUTZ FAHR D1039A-S VERT au prix de 7 986,00 € au profit de Monsieur Philippe ROLLIER de l'entreprise EARL DE L'EPINE ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à céder le tracteur DEUTZ FAHR D1039A-S VERT à Monsieur Philippe ROLLIER de l'entreprise EARL DE L'EPINE au prix de 7 986,00 €, candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

ADHESION A L ASSOCIATION LES AMIS DE LA GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Les amis de la Gendarmerie », dont la vocation principale est de faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir.

Elle compte aujourd'hui environ 15 000 adhérents, personnes physiques ou morales. Adhérer est un signe de reconnaissance et d'encouragement à poursuivre les actions de rayonnement et de soutien au profit de la Gendarmerie

Les collectivités territoriales ont la possibilité d'adhérer en tant que membre bienfaiteur, illustrant ainsi leur soutien et attachement à l'ancrage de la Gendarmerie dans les territoires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette association, et de rejoindre le comité Cholet 49/2.

CONSIDERANT qu'il est possible d'adhérer moyennant une cotisation annuelle minimale de 100 € ;

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment l'objectif stratégique de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 45 |
| Non | 14 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver l'adhésion de la commune à l'association « Les amis de la Gendarmerie » en tant que membre bienfaiteur ;
- Accepter de verser une cotisation annuelle de 100 € à cette association ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire expose que le Département propose, comme chaque année, un dispositif de soutien aux investissements des communes. Il s'agit de bénéficier de subventions pour les investissements communaux dans les trois grands domaines de prédilection du Département : la vitalité durable du territoire, le lien social et la proximité.

Chaque projet présenté peut obtenir une subvention maximale de 20 % du montant du projet, avec un plafond de 100 000 € par projet.

Pour 2024, plusieurs projets ont été identifiés :

- Requalification de la place de la Févrierère à Saint-Florent-le-Vieil ;
- Installation de modules d'entraînement urbain (street workout) à Saint-Florent-le-Vieil ;
- Travaux à la bibliothèque du Marillais ;
- Première phase des travaux de réhabilitation de l'église à Montjean-sur-Loire ;
- Relamping des salles de sport ;
- Eclairage du terrain A à La Pommeraye ;
- Création d'un terrain synthétique à La Pommeraye ;
- Création d'un city stade à La Boutouchère ;
- Pose de frontons au terrain multisports à Beausse.

Les plans de financement prévisionnels des projets sont les suivants :

Requalification de la place de la Févrierère à Saint-Florent-le-Vieil

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|---------------|----------------|------------------------|----------------|---------|---------------------|
| MOE | 135 261,66 € | Fonds Reconquête | 200 000,00 € | 10,08 % | Subvention obtenue |
| Travaux | 1 849 528,01 € | Subvention FEDER | 569 843,67 € | 28,71 % | Subvention demandée |
| | | DETR | 260 420,66 € | 13,12 % | Subvention obtenue |
| | | Fonds Vert | 103 290,03 € | 5,20 % | Subvention demandée |
| | | Agence de l'eau | 103 290,03 € | 5,20 % | Subvention demandée |
| | | Subvention Département | 100 000,00 € | 5,04 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 647 945,28 € | 32,65 % | |
| TOTAL | 1 984 789,67 € | TOTAL | 1 984 789,67 € | 100 % | |

Installation de modules d'entraînement urbain (street workout) à Saint-Florent-le-Vieil

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|--------------------------|-------------|------------------------|-------------|-------|---------------------|
| Installation du matériel | 32 936,80 € | Subvention Département | 6 587,36 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 26 349,44 € | 80 % | |
| TOTAL | 32 936,80 € | TOTAL | 32 936,80 € | 100 % | |

Travaux à la bibliothèque du Marillais

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|---------------|-------------|---------------------------|-------------|-------|------------------------|
| Travaux | 65 823,10 € | Subvention Département | 13 164,62 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 52 658,49 € | 80 % | |
| TOTAL | 65 823,10 € | TOTAL | 65 823,10 € | 100 % | |

Première phase des travaux de réhabilitation de l'église à Montjean-sur-Loire

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|---------------|-------------|---------------------------|-------------|--------|------------------------|
| MOE | 200 000 € | Subvention Département | 100 000 € | 4,5 % | Subvention demandée |
| Travaux | 2 000 000 € | Autofinancement | 2 100 000 € | 95,5 % | |
| TOTAL | 2 200 000 € | TOTAL | 2 200 000 € | 100 % | |

Relamping des salles de sport

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|----------------|----------|---------------------------|----------|-------|------------------------|
| Coût du projet | 65 500 € | Subvention Département | 13 100 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 52 400 € | 80 % | |
| TOTAL | 65 500 € | TOTAL | 65 500 € | 100 % | |

Eclairage du terrain A à La Pommeraye

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|----------------|-----------|---------------------------|-----------|-------|------------------------|
| Coût du projet | 100 875 € | Subvention Département | 20 175 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 80 700 € | 80 % | |
| TOTAL | 100 875 € | TOTAL | 100 875 € | 100 % | |

Création d'un terrain synthétique à La Pommeraye

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|----------------|-------------|---------------------------|-------------|--------|------------------------|
| Coût du projet | 1 200 000 € | Subvention Département | 100 000 € | 8,3 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 1 100 000 € | 91,7 % | |
| TOTAL | 1 200 000 € | TOTAL | 1 200 000 € | 100 % | |

Création d'un city stade à La Boutouchère

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|----------------|----------|---------------------------|----------|-------|------------------------|
| Coût du projet | 15 000 € | Subvention Département | 3 000 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 12 000 € | 80 % | |
| TOTAL | 15 000 € | TOTAL | 15 000 € | 100 % | |

Pose de frontons au terrain multisports à Beausse

| Dépenses H.T. | | Recettes | | | |
|----------------|-----------------|---------------------------|-----------------|--------------|------------------------|
| Coût du projet | 27 500 € | Subvention Département | 5 500 € | 20 % | Subvention demandée |
| | | Autofinancement | 22 000 € | 80 % | |
| TOTAL | 27 500 € | TOTAL | 27 500 € | 100 % | |

CONSIDERANT chacun des axes de la feuille de route municipale : attractivité, bien-vivre ensemble, protection de l'environnement, proximité ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 11 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 59 |
| Non | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Approuver les plans de financement des projets ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_06_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laëtitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, François BORDIER, Magalie ALLAIRE, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Yvette DE BARROS
Isabelle VATELOT pouvoir à Eric WAGNER
Jean-Michel MICHAUD pouvoir à Gaëtane GABORY
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Angélique PINEAU pouvoir à Lydia MUSSET
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Anne-Françoise OGER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François BORDIER

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Angéline RICHOU

Monsieur Freddy MARTIN a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

| | |
|-------------------------|-----------|
| Oui | 55 |
| Non | 0 |
| Abstention | 4 |
| Non comptabilisé | 0 |
| Total | 59 |

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

| Demandeur | Adresse du terrain |
|----------------------|---|
| Consorts PERRAULT | 10 RUE DE BRETAGNE – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| Consorts LAMBERT | 48 ROUTE DE BOUZILLÉ – LE MARILLAIS 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| VIGNERON Karine | 16 RUE DE LA BONNE FONTAINE – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE |
| MARTIN Odette | 18 RUE DES FÉES – SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| DURAND Isabelle | 14 CHEMIN SAINT MATHURIN – SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| ALCANTARA Pascal | 2 CABARET DES OISEAUX – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE |
| DELORME Cédric | 26 RUE BEAUSOLEIL – LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| Consorts CLEMOT | RUE DE L'ABATTOIR - BOTZ-EN-MAUGES 49110 MAUGES-SUR-LOIRE |
| Consorts CLEMOT | 3 PLACE JEANNE D'ARC – BOTZ-EN-MAUGES - 49110 MAUGES-SUR-LOIRE |
| ALLARD Jean-François | 48 RUE JULES HERVÉ - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| MESSAFA Willy | 10 PLACE DU VALLON – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE |
| SCI COLORINE | 2 BIS RUE DE L'AVENIR - BOURGNEUF-EN-MAUGES – 49290 MAUGES-SUR-LOIRE |
| DELAUNAY Yvonnick | 10 CHEMIN DES PORTEAUX – LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| DUBLE Jean-Yves | 6 RUE DE LA CROIX DE PIERRE – BOTZ-EN-MAUGES 49110 MAUGES-SUR-LOIRE |
| FOUIN Julien | 11 RUE DU PIROUET – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE |
| BREDOUX Jean-Pierre | 5 PASSAGE DU PETIT SUD – MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE |
| SCI LA CAPSULE | 7 RUE DES MAUGES – LE MESNIL-EN-VALLÉE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| JOLLIVET Gaëtan | 46 RUE DU LAC – LA POMMERAYE – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE |
| Consorts OGER | 10 CHEMIN DE LA FRESNAIE – SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE |
| JUSTEAU Bastien | 2 RUE DU COURTILLER – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES-SUR-LOIRE |

C – Informations et Questions diverses

Monsieur François-Xavier Lantoinne demande où en est le projet des serres de Bourgneuf-en-Mauges et le potentiel repreneur.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un repreneur qui a obtenu l'autorisation d'exploiter. Il devait commencer au 1er avril.

Monsieur Maurice Bureau précise qu'il démarre sa préparation, et les premiers légumes seront récoltés à la rentrée.

Monsieur Guy Caillault souhaite revenir sur les questions du projet agrivoltaïsme de La Chapelle-Saint-Florent, posées lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond par la négative, les discussions auront lieu mercredi prochain à Mauges Communauté sur ce dossier. Pour l'instant il ne nous est pas possible de donner des informations sur ce dossier en instruction à la Préfecture.

Monsieur Fabien Jolivet revient sur la question de Monsieur Christophe Jolivet. Il n'y a pas d'engagement ferme entre l'enquête familles et le recensement vis à vis de la commune. Mais il y a une obligation de résultat de toutes les personnes qui ont plus de 18 ans.

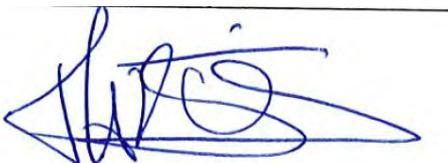
Monsieur le Maire précise aux conseillers, qu'ils ont reçu par mail la réponse à la question du mois dernier sur le sujet de la régie bibliothèques. L'organigramme des services sera quant à lui diffusé vers le 15 juillet et certainement lors du prochain Conseil du 11 juillet.

Monsieur le Maire rappelle les élections des deux prochains week-ends et demandent une plus grande mobilisation que pour les élections européennes ; et il rappelle la soirée des élus et des agents du jeudi 27 juin.

La séance est levée à 21h30.

Freddy MARTIN

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

